

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-170 du 9 Mai 1983

portant nomination et promotion à
titre exceptionnel et étranger dans
l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 65-29 du 14 août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 27 Juillet 1960 et 62-14 du 26 février 1962 instituant l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 72-72 du 4 avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 72-73 du 4 avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Vu la décision N° 81-008/ANR/CP du 16 Mai 1981 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président de la République à décerner une distinction honorifique à Monsieur WROBEL Jürgen, Représentant Permanent en République Populaire du Bénin de la Fondation Friedrich NAUMANN ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Mai 1981 ;

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, au Grade d'Officier dans l'Ordre National du Bénin, pour les éminents services rendus à la République Populaire du Bénin, pour prendre rang du 30 Mai 1981 :

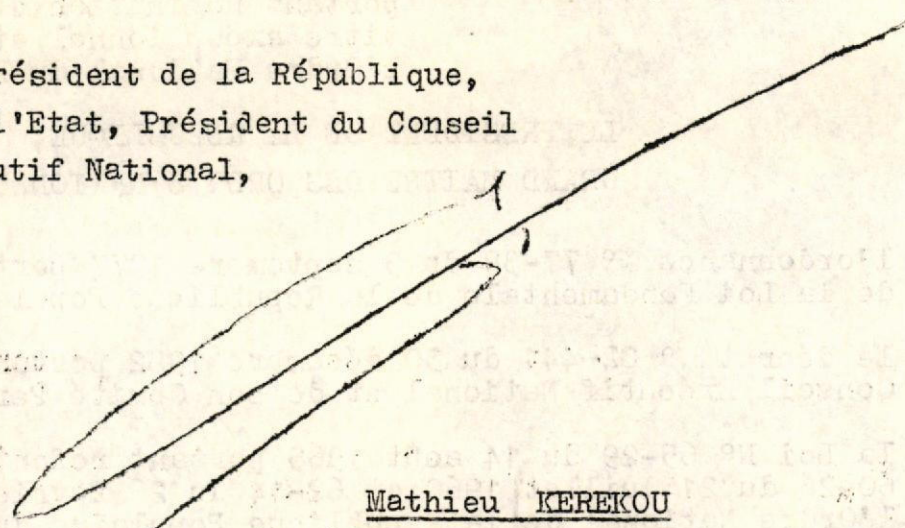
Monsieur WROBEL Jürgen
Représentant Permanent en République Populaire du
Bénin de la Fondation Friedrich NAUMANN.

.../...

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

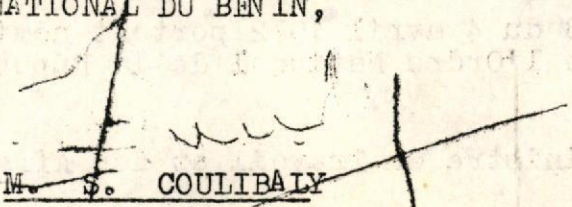
Fait à COTONOU, le 1^{er} Mai 1966

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE
NATIONAL DU BENIN,



M. S. COULIBALY

Ampliation : PR 6 - CC/PRPB 4 - Ministères 22 - Cde Chanc. 15 -
ANR 6 - CPC 4 - PG/PPC 2 - SGG 4 - DPE - DLC - INSAE 6 - SPD 2 -
ONEPI 2 - IGE et ses Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - UNB-FASJEP-INSJA 6 -
BN-DAN 4 - Préfets 6 JORB 2 - Intéressé 1.